

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 1^{er} juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 26 mai s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

01 juin 2023					AGENTS SAISONNIERS 2023 – MODIFICATION DES INDICES DE REMUNERATION
an	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	06	16	00	00	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	3
ABSENTS	3
APTES A VOTER	23



CONVOCAION	26-05-2023
RÉUNION	01-06-2023
AFFICHAGE	07-06-2023
TRANSMISSION	07-06-2023
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint		X	MONNIER Philippe
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X		
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère		X	
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X	
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2	X		
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X		
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	CMD4	X		
	MANIS Cécile	Conseillère		X	HERNOT Bruno
	ROUXEL Benoit	CMD5	X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller		X	LESNARD Pierre	
LEMEE Ginette	Conseillère	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller		X		
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X		
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	3	3

16 - Agents saisonniers 2023 – Modification des indices de rémunération

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation de modifier la grille de rémunération des agents saisonniers suite au décret publié au Journal Officiel du 27 avril 2023 qui porte le traitement dans la fonction publique à 1750.86 euros bruts mensuels, correspondant à l'indice majorée 361.

INDICES MAJORÉS DES AGENTS SAISONNIERS						
Régisseurs Saisonniers	Ports de Plaisance	35 h	Non Encadrant	C1 / Échelon 4	IB 371	IM 361
Animation Sportive	Animateurs Cap Armor Convention avec le CG22	35 h	Encadrant des Publics	C1 / Échelon 7	IB 381	IM 361
Agents Saisonniers	Tâches Ménagères Cuisine Centrale Portage des Repas à domicile Nettoyage des plages Balayage à la voirie Police Municipale	35 h	Non Encadrant	C1 / Échelon 1	IB 367	IM 361
Maîtres-Nageurs Sauveteurs	Chef de plage		IB 448	IM 393		
	Chef de poste		IB 412	IM 368		
	Adjoint chef de poste		IB 378	IB 361		
	Sauveteur qualifié		IB367	IB 361		
Effectif Max Juillet-Août	Équivalent Tps Complet	Affectations Physiques	Indices Majorés	Congés Payés	Statut des Recrues	
Mini	25	A Déterminer	IM 361	10%	Agents Saisonniers	
Maxi (+5)	30	A Déterminer	IM 393			

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER la modification de la grille de rémunération des agents saisonniers ci-dessus recensés conformément au décret publié au Journal Officiel du 27 avril 2023, sans préjudice des majorations accessoires, versées notamment, au titre des jours fériés ouvrés, le cas échéant.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|--------------------|----|
| - Votes favorables | 23 |
| - Vote défavorable | 0 |
| - Abstention | 0 |

Erquy, le 1^{er} juin 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE

